Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260716-2026_060-DE

Caulnes	CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 16 JUILLET 2026	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 11 juillet 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 11 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents	Marina LE MOAL, Maire Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT, Olivier DESRIAC et Catherine REHEL, Adjoints Hubert GUERIN, Marie GUILLOU, David MAILLARD, Maryline CHOUX, Frédéric GASREL et Tiphaine MEHEUST, Conseillers Municipaux Délégués Dominique BRIAND, Gaëtane PICQUET, Fabien CHOLET, Jérémy TANGUY, Emeline JAN, Thierry DEBUIRE et Sabrina BARBIER, Conseillers Municipaux
Étaient absents	Marie-Noëlle DESRONDIERS, Stéphanie YVERGNIAUX, Adrien BOUDET et Marc PRIOL
Pouvoir	Marie-Noëlle DESRONDIERS donne pouvoir à Catherine REHEL, Stéphanie YVERGNIAUX donne pouvoir à Dominique BRIAND, Adrien BOUDET donne pouvoir à Fabien CHOLET et Marc PRIOL donne pouvoir à Maryline CHOUX
	Secrétaire de séance : Sabrina BARBIER

SANTE	N° DE L'ACTE : 2026-060
Objet : Motion pour le soutien des urgences de l'hôpital de Dinan	

Madame la Maire présente la motion.

Le Conseil municipal,

Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants intégrant des communes de Dinan Agglomération et de la Côte d'Emeraude, dans toute leur diversité, et ce, sans tenir compte de l'affluence touristique non négligeable en période estivale,

Considérant que le service des urgences, est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24H/24, 7 jours sur 7, et que les engagements pris ces dernières années par l'ARS Bretagne visaient à garantir l'ouverture 24/24 d'un service d'urgence sur l'Hôpital de Dinan, service accueillant plus de 25 000 patients par an,

Considérant que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de la prise en charge des soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers les centres de Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, pouvant dépasser les 30 minutes, et ce vers des hôpitaux déjà saturés,

Considérant que cet allongement pourrait mettre en danger la vie des patients, lorsque ceux-ci se trouvent notamment dans les zones les plus éloignées des principaux hôpitaux en capacité de les prendre en charge, et que cette situation s'inscrirait en contradiction complète avec les engagements pris ces dernières années par l'ARS Bretagne sur le Territoire de Santé N°6,

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260716-2026_060-DE

Considérant l'investissement quotidien des équipes médicales et paramédicales de l'hôpital, malgré les tensions sur les effectifs, et le manque de clarté sur le projet de santé, censé pourtant structurer l'offre de soin sur le territoire,

Considérant enfin la perte de confiance vis-à-vis des engagements pris par les autorités compétentes, et la crainte légitime que les acteurs du territoire portent sur l'avenir de l'offre au sein du Groupe Hospitalier Rance Emeraude, notamment au regard du projet de « Grand Hôpital », objet de multiples annonces contradictoires ces 10 dernières années,

Ainsi, et considérant tous ces éléments, le Conseil municipal, par la présente motion :

- **RÉAFFIRME son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24H/24h à l'Hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,**
- **S'OPPOSE à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan,**
- **DEMANDE à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au Ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences, et ce dès que possible,**
- **EXIGE des engagements clairs du Gouvernement, tant financiers, matériels qu'organisationnels afin que le Territoire de Santé N°6 puisse disposer de réelles perspectives quant à la structuration de l'offre hospitalière à décliner sur ce territoire de plus de 350 000 habitants. Ces perspectives, pour être viables, ne sauraient taire la nécessité de réaffirmer la place déterminante et le besoin d'attractivité de l'hôpital de Dinan au sein du GHRE,**
- **RÉAFFIRME que ces financements sont de la responsabilité pleine et entière de l'Etat, comme le précise le code de la Santé Publique, afin d'assurer une égalité d'accès aux soins partout sur le territoire national,**
- **CHARGE Madame la Maire de transmettre cette motion à Madame la Ministre de la Santé, au Directeur de l'A.R.S. Bretagne, à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, aux Députés et Sénateurs du département, à la Directrice du GHRE et à la presse locale.**

Fait à Caulnes le 22 juillet 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

